

Monsieur le Maire de la commune de CERVIONE communique :

Par délibération en date du 23 mars 2017, le conseil municipal de la commune de CERVIONE a prescrit la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU).

La délibération précitée ouvre une période de concertation avec toutes les personnes intéressées jusqu'à l'arrêt du projet et le bilan de la concertation qui sera dressé par délibération du conseil municipal.

Un registre de concertation est à la disposition de toutes les personnes intéressées en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture dans lequel peuvent être notées toutes les observations du public.

*Mairie de Cervione
Rue Philippe Pescetti
20221 Cervione*

*Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi
Tel : 04.95.38.10.28*